

Jean-Paul LECOQ
Député de Seine-Maritime
12, rue Michel Gautier
76600 LE HAVRE

jeanpaul-lecoq.fr

Monsieur Pierre-André DURAND
Préfet de Seine-Maritime
Sous-Préfecture de la Région Normandie
7 place de la Madeleine
CS16036
76036 Rouen cedex

Objet : Porter à connaissance des risques technologiques autour des infrastructures de marchandises dangereuses du Grand Port Maritime du Havre - Quartier des Neiges au Havre

Monsieur le Préfet,

Le 23 juillet dernier je vous interpellais par courrier suite à l'obtention du porter-à-connaissance des risques technologiques autour des infrastructures de marchandises dangereuses du Grand Port Maritime du Havre notifié par vos services au Maire de la Ville du Havre. Je rappelais à cette occasion que l'application par les services municipaux chargés de l'instruction des documents d'urbanisme de ce porter-à-connaissance sur les biens immobiliers présents dans le quartier des Neiges suscite une forte émotion.

De l'incompréhension également face à l'application, du jour au lendemain, de restrictions d'urbanisme sans aucune information à la population, et encore moins de concertation préalable.

Les explosions à Beyrouth qui font naître une émotion mondiale forte et devant ce drame humain la solidarité s'organise envers le peuple libanais qui dénombre des milliers de victimes.

Je veux leur témoigner mon soutien comme les élus mondiaux et la population française. D'autant la crise sanitaire continue de frapper le Liban et la prise en charge des blessés comme la recherche des survivants s'apparentent à des scènes de chaos. Au soir comme quelques jours après cette double explosion je ne parviens pas à me soustraire à l'idée qu'il faut mobiliser toutes nos ressources afin de ne jamais vivre localement, ou revivre mondialement de tel drame.

Aussi si notre rôle ne doit surtout pas être de l'ingérence, les déflagrations survenues le 4 août doivent nous conforter dans l'idée d'un travail de concertation visant la réduction du risque à la source soit mené sous votre impulsion, et en associant les habitants concernés, en l'occurrence les havrais. Et ce afin de réduire dans les meilleurs délais les périmètres définis et libérer ainsi le quartier des contraintes d'urbanisme obstruant son avenir.

Étant donné que les risques identifiés à l'origine de ces mesures relèvent de l'activité du Grand Port Maritime du Havre, donc de l'État, il est nécessaire que les risques soient connus, et donc les matières stockées. Le conseil supérieur de la défense libanais a déclaré que les déflagrations étaient dues à l'explosion de 2750 tonnes de nitrate d'ammonium dans le port, substance qui entre dans la composition de certains engrais et explosifs.

Les événements à Beyrouth ne sont pas sans rappeler douloureusement ceux à Toulouse avec AZF et les sentiments de colère, d'abandon exprimés par nombre d'habitants du quartier des Neiges ne font qu'augmenter. Aussi appliquons ce que nous prônons à l'étranger c'est-à-dire une connaissance précise des matières dangereuses stockées, de leur impact environnemental, des risques sans réduire la valeur foncière des logements achetés par les habitants des Neiges.

Or, comme dans votre dernier courrier vous le mentionnez fort justement que les collectivités concernées peuvent, en lien avec ces entreprises, mener une réflexion stratégique sur la réduction du risque pour les habitants, usagers, ou salariés concernés par une des zones d'aléa.

Je demande que le travail soit mené, depuis quelques temps, et ce tragique 4 août 2020 doit nous servir à amorcer cette réflexion de toute urgence.

Comme vous le savez, j'ai déposé une proposition de loi relative à la mise en place des plans de prévention des risques technologiques pour les installations abritant en permanence des ouvrages d'infrastructures de stationnement, chargement ou déchargement de matières dangereuses pour faire évoluer la loi au mieux.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'expression de ma haute considération.



Jean-Paul LECOQ
Député de Seine-Maritime